

## Bulletin n° 1 FFG - Saison 2014 - 2015

Numéro de licence de la saison précédente \_\_\_\_\_

Mme/Mlle/M (Nom, Prénom en lettres capitales) \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ Département \_\_\_\_\_

Déclare :

- avoir choisi l'option n° \_\_\_\_\_ pour les garanties « Décès » et « Invalidité Permanente » (tableau 3 de la présente notice).  
cotisation : option 1 : 5 € TTC - option 2 : 8 € TTC
- avoir choisi l'option n° \_\_\_\_\_ pour la garantie « Indemnité Journalière » pour un montant de \_\_\_\_\_ € de cotisation.  
cotisation : voir tableau 4 de la présente notice.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature du licencié souscripteur

(pour les licenciés mineurs, la signature des parents ou du tuteur légal est obligatoire)

Bulletin n° 1 à retourner à la FFG, 7 ter, cour des Petites Écuries 75010 Paris accompagné de votre règlement, par chèque bancaire uniquement, libellé à l'ordre d'Allianz.

## Bulletin n° 2 FFG - Saison 2014 - 2015

### Déclaration du licencié Fédération Française de Gymnastique

Je soussigné (Nom, Prénom en lettres capitales) \_\_\_\_\_

licencié de la FFG à (Nom du Club) \_\_\_\_\_

agissant pour le compte de l'enfant : Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

(pour les licenciés mineurs)

Déclare :

- avoir pris connaissance du contenu de la présente notice d'information relative au contrat d'assurance souscrit par la FFG pour le compte de ses adhérents auprès d'Allianz et référencé ;
- avoir été informé par la présente notice de l'intérêt que présente la souscription de garanties d'indemnités contractuelles (Décès, Invalidité Permanente, Frais médicaux, Indemnité Journalière) pour les personnes pratiquant une activité sportive relevant de la FFG (voir bulletin de souscription d'assurances facultatives et complémentaires ci-dessus) ;
- avoir choisi en complément de l'option de base (cocher les cases correspondantes) :  
 Individuelle accident      option 1  5 € TTC      option 2  8 € TTC       le contrat individuel Garantie  
 Indemnité journalière       pour un montant de \_\_\_\_\_ € de cotisation      Accidents de la Vie (GAV)  
 ne retenir aucune option complémentaire

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature du licencié souscripteur

(pour les licenciés mineurs, la signature des parents ou du tuteur légal est obligatoire)

Bulletin n° 2 à conserver par le Club.

## Bulletin n° 3 FFG - Saison 2014 - 2015

### De souscription du contrat Garantie des Accidents de la Vie (GAV)

Souscripteur :

Mme/Mlle/M (Nom, Prénom en lettres capitales) \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Mail \_\_\_\_\_

Déclare choisir le contrat Garantie des Accidents de la Vie :

pour une personne seule       pour la famille : Nombre de personnes \_\_\_\_\_

date de naissance \_\_\_\_\_

(réservé au célibataire sans enfant)

Déclare souscrire :  Formule 1 (indemnisation à partir de 25 % d'incapacité permanente)

Formule 2 (indemnisation à partir de 5 % d'incapacité permanente)

Tarifs annuels TTC	Personne seule		Famille	
	Sans sports dangereux*	Avec sports dangereux*	Sans sports dangereux*	Avec sports dangereux*
Formule 1	103,73 €	153,56 €	193,73 €	287,66 €
Formule 2	135,24 €	198,56 €	259,43 €	387,56 €

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature du souscripteur

\* Sont considérés comme sports dangereux : les sports sous-marins, les sports aériens, y compris ULM, parapente et deltaplane, les sports mécaniques lors de leurs compétitions et essais, ainsi que tous les sports en qualité d'amateur par des sportifs inscrits sur les listes ministérielle de haut niveau.

Bulletin n° 3 à retourner au Cabinet Gomis Garrigues - 80, Allée des Demoiselles 31400 Toulouse.